



**NATIONS
UNIES**



**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)

Distr.
GENERALE

A/CONF.165/L.5/Add.7
12 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 de l'ordre du jour

ROLE ET CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DU SECTEUR PRIVE,
DES PARLEMENTAIRES, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET
D'AUTRES PARTENAIRES A LA REALISATION DU PROGRAMME POUR L'HABITAT

Rapport de la Commission II

Additif

Auditions de représentants d'organisations non gouvernementales
et d'organisations communautaires

1. A ses 10ème et 11ème séances, le 10 juin 1996, la Commission II a entendu des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations communautaires (OC).
2. A la 10ème séance, le 10 juin, des exposés ont été faits par les personnalités suivantes : M. Jeffrey Barber, Integrative Strategies Forum; Mme Gwynn Smalls, Women's Environment and Development Organization, parlant au nom du Groupe des Femmes; Mme Corazon Soloman, Organisation communautaire, Training and Research Advocacy Institute, parlant au nom de la Women, Homes and Community Super Coalition; Mme Vera Dakova, Neighbourhood Development Consultant Group, coprésidente de l'International Facilitating Group, parlant au nom des Femmes d'Europe orientale; Mme Mechta Van Dan Boogert,

IST.96-05253F

représentante du Conseil international des femmes, coprésidente de l'International Facilitating Group, au nom des Femmes d'Europe occidentale; Mme Clara Osinulu, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, parlant au sujet des femmes et la prise de décision, Mme Zullu Alvarado, National Congress of Neighbourhood Women, parlant au nom des personnes handicapées; Mme Kauna Nghinaunye, International Youth Consultant on Habitat II, parlant au nom du Youth Caucus; Mme Kavitha Krishnamoorthy, Youth for Unity and Voluntary Action, parlant au nom du Rights of the Child Caucus; M. Richard Wilkins, United Families International, parlant au nom de Stable Communities; Mme Cecilia Kinuthia, Liaison Centre International, parlant de l'environnement.

3. Les exposés ont été suivis d'un échange de vues entre les partenaires et les représentants du Saint-Siège, du Chili, du Lesotho, de la Slovaquie, du Nigéria, du Zimbabwe, de l'Irlande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France, de la Suède, de l'Afrique du Sud, de la Jordanie, du Soudan, des Philippines, de la Guinée équatoriale, de l'Arabie saoudite, du Sénégal, de la Grèce, de l'Egypte et de la Turquie.

4. L'observateur de la Palestine a également pris part au dialogue.

5. Des représentants d'organisations non gouvernementales ont aussi pris part au dialogue.

6. A la 11ème séance, le 10 juin, des exposés ont été faits par les personnalités suivantes : M. Malick Gaye, ENDA/HIC, parlant de la pauvreté urbaine; M. Mwaura Johnson, parlant de l'urbanisation; M. Thomas Joseph, Action Aid, parlant au sujet de la pauvreté et du crédit; Mme Yasmin Shariff, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, parlant du développement durable; M. Taskin Sakarya, Union Türkisher Akademiker e.v., parlant au sujet de l'immigration et des droits de l'homme; M. Chandra Ranaraja, Kandy Municipal Council, organisations communautaires, parlant au nom de l'Asian Caucus; M. Mohamed Soumare, Environment/Development Action in the Third World, parlant au nom de l'African Caucus; Mme Ramona Chuckaree, Network of Non-Governmental Organizations of Trinidad and Tobago, parlant au nom du Latin American/Caribbean Caucus; M. Seif Allah Alnaga, secrétaire général de la Société des architectes égyptiens, parlant au

nom du Middle East and Arab Region Caucus; M. James Wolgast, European Law Students' Association, parlant de la mise en oeuvre; M. John Maskell, Campaign for the Earth.

7. Après les exposés, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Inde, du Ghana, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Sénégal, du Costa Rica, du Chili, du Nigéria, du Rwanda, de l'Egypte, de la Grèce, de l'Ouganda, de l'Italie, du Soudan, du Burundi, du Lesotho et de l'Afrique du Sud.

8. Une déclaration a été faite par le Secrétaire général adjoint de la Conférence.

9. Un représentant des collectivités locales et des représentants d'organisations non gouvernementales ont aussi pris part au dialogue.

10. Le résumé, fait par le Président, des auditions est présenté ci-après :

Rôle et contribution des collectivités locales, du secteur privé,
des parlementaires, des organisations non gouvernementales et
des autres partenaires à la réalisation
du Programme pour l'habitat

La Commission a entendu des exposés de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et de groupes portant sur les droits des femmes, des jeunes, de l'enfant, de la famille et des handicapés. Ces exposés ont été l'occasion d'un débat animé et ouvert entre les délégations et les ONG, qui a fait apparaître les terrains d'entente aussi bien que les divergences de vues sur les questions abordées.

Plusieurs intervenants ont reconnu qu'il était d'une importance décisive de rassembler les administrations centrales et locales, d'une part, et les ONG et le secteur privé, d'autre part, pour un dialogue ouvert et constructif sur les questions relatives aux établissements humains. D'autres participants ont souligné que pour améliorer les établissements humains, des partenariats étaient indispensables afin d'en assurer la viabilité. Il était cependant primordial que ces partenariats tiennent compte des besoins des gens. De surcroît, pour que ces partenariats s'établissent en pleine égalité, les collectivités devaient être dotées des ressources et des informations nécessaires pour pouvoir jouer le rôle qui leur incombait.

Les représentants des ONG qui ont mis l'accent sur les questions d'équité entre les sexes ont fait ressortir la nécessité de nouvelles formes de partage du pouvoir et des ressources. Faisant valoir que les femmes et les ONG avaient

la créativité voulue pour s'atteler de façon décisive à l'amélioration et à la revitalisation des villes, ils ont souligné qu'un cadre juridique et financier favorable était indispensable pour faciliter ces activités. Il a été admis que, dans certains pays, le gouvernement était à même d'assurer un tel cadre, mais que dans d'autres le gouvernement commençait tout juste à se rendre compte des avantages que présentaient les partenariats et les coalitions.

Le danger que les ONG ne soient contrôlées ou manipulées par des personnes influentes, des groupes ou des gouvernements a été signalé; aussi les ONG ont-elles été engagées à élaborer leur politique et leur stratégie propres et à mener leur action sur la base du dialogue et du consensus. Les représentants ont aussi demandé comment garantir que ceux qui n'avaient pas la possibilité de s'exprimer - ceux qui ne faisaient pas partie d'une ONG - puissent faire entendre leur voix. On a émis à ce propos l'idée que, lorsqu'il n'existait pas d'ONG, les gouvernements pourraient collaborer avec d'autres organisations de la société civile. Certains représentants d'ONG doutaient que les orateurs choisis fussent suffisamment représentatifs de l'actuelle collectivité des ONG et ils ont insisté sur la nécessité d'une représentation équitable des organisations communautaires.

Un représentant du Disability Rights Caucus a appelé l'attention sur les problèmes d'attitude, d'environnement, d'éducation et de communication qui aboutissaient à une discrimination contre les handicapés. Il a été souligné que les besoins des handicapés devaient être intégrés dans les programmes de développement et que les handicapés devaient participer à la prise de décision à tous les niveaux. Il a été proposé que les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés servent de critère aux gouvernements et aux ONG.

Le Youth Caucus a reconnu l'intérêt que les questions examinées à Habitat II, notamment l'accès à un logement convenable, la migration, la criminalité, le chômage et l'environnement, revêtaient pour les jeunes. Ceux-ci devaient donc prendre part à l'élaboration des solutions et à l'établissement des priorités; ils devaient aussi s'imprégner d'esprit de partenariat authentique. On a fait valoir que le bien-être de l'enfant dénotait un habitat salubre et une conduite avisée des affaires publiques.

Les ONG s'intéressant aux questions d'environnement se sont prononcées en faveur d'un plan d'action qui garantisse un environnement et une structure de gestion des établissements humains sûrs et viables. Ils ont salué le travail

utile qui avait été amorcé dans le cadre des structures locales d'Action 21 et ont proposé de concentrer l'attention sur les articulations entre le Programme pour l'habitat et les initiatives locales issues d'Action 21.

Nombre d'intervenants ont souligné l'importance des dialogues qui s'étaient engagés entre les partenaires au cours des préparatifs d'Habitat II ainsi que la nécessité de poursuivre ce processus, dans lequel le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pouvait jouer un rôle déterminant. Dans la suite qu'il était envisagé de donner à la Conférence, il fallait maintenir les partenariats et éventuellement les étendre à la Commission des établissements humains.

Les exposés ont été complétés par les communications que les représentants de plusieurs ONG et groupes ont faites sur l'environnement, l'urbanisation, la pauvreté et le crédit, le développement durable en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et dans la région arabe, ainsi que des associations d'étudiants en droit. Toutes les parties se sont félicitées de cette occasion unique de dialogue qui leur était offerte à une conférence des Nations Unies et ont proposé qu'elle constitue un précédent pour les conférences futures.

Les ONG se sont déclarées fermement résolues à participer pleinement et activement à l'exécution du plan mondial d'action. Il fallait toutefois définir clairement le rôle que les différents acteurs seraient appelés à jouer en tant que partenaires placés sur un pied d'égalité, ainsi que les mécanismes de coopération à mettre en place. On a souligné que les ONG pouvaient apporter aux gouvernements un concours essentiel pour l'exécution du Programme pour l'habitat, car elles avaient des liens étroits avec la communauté et représentaient d'importants groupements d'intérêt. Elles avaient acquis les compétences et l'expérience nécessaires pour renforcer les capacités au niveau local et pour mobiliser des ressources. La participation communautaire et l'application de méthodes "holistiques" pour résoudre des problèmes complexes, comme la pauvreté, étaient des domaines où les ONG possédaient un avantage comparatif. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales jugeaient nécessaire de renforcer leur collaboration grâce à une communication permanente fondée sur la confiance réciproque.

Des représentants de gouvernements ont confirmé que les ONG avaient un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, en faisant cependant valoir qu'elles ne devraient pas tenter d'assumer les fonctions dévolues à l'Etat.

Les ONG ont formulé de nombreuses suggestions concernant l'application du Programme pour l'habitat. Le droit au logement ainsi que la nécessité de fonder la gestion urbaine sur la participation et la démocratie ont été mentionnés à plusieurs reprises. On a fait observer que les migrations et l'immigration étaient un fait incontournable et devraient être considérées par les gouvernements comme une chance, l'interaction des cultures étant féconde. L'attention a été appelée plusieurs fois sur les groupes vulnérables, en particulier les personnes âgées.

Les ONG ont bien précisé qu'elles ne constituaient pas un groupe homogène et qu'elles avaient souvent des opinions différentes. Mais cette diversité faisait leur force. Elle pourrait être mise à profit par les gouvernements pour comparer les attitudes, favoriser le consensus et régler les conflits. On a déclaré que les ONG devraient s'employer ensemble à faire mieux accepter la diversité des groupes et des opinions.

Plusieurs représentants ont émis des doutes quant à la sincérité des ONG qui devraient se montrer plus responsables et plus franches envers les gouvernements. L'impartialité et l'autonomie de certaines ONG ont été mises en cause par quelques représentants. D'autres se demandaient si elles représentaient bien les intérêts de leurs membres.

Les ONG ont réaffirmé l'importance du système des Nations Unies et suggéré que l'ONU fournisse un appui en créant une banque de données sur les pratiques ayant fait leurs preuves. Elles estimaient que l'assistance de l'Organisation était indispensable pour promouvoir et répandre l'utilisation de nouvelles techniques, notamment dans le domaine de l'hygiène publique, qui permettent d'améliorer les conditions de vie et soient à la portée du plus grand nombre. L'ONU pouvait aider à vulgariser les "bonnes pratiques" des ONG au niveau communautaire et à l'échelle mondiale. Tout au long du débat, les représentants des gouvernements et des ONG ont souligné la nécessité de

renforcer le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) afin qu'il puisse contribuer efficacement à l'exécution du Programme pour l'habitat.

En conclusion, les représentants des ONG ont réaffirmé leur volonté d'appliquer le Programme pour l'habitat et ont offert de mettre leurs compétences, leur expérience et leur créativité au service des gouvernements.
